

Le présent registre de diffusion, attestant des engagements de l'intérimaire et de l'agence en termes de Qualité et Sécurité, de la connaissance de la mission et des risques liés au poste de travail (présentation et commentaire de la fiche métier et/ou fiche de poste de l'entreprise utilisatrice), est signé par :

1 -tout intérimaire lors de la remise du livret d'accueil et du livret sécurité à sa première mission

2 -tout intérimaire lors d'une mission à un nouveau poste de travail,

3 -tout intérimaire dont le poste de travail a fait l'objet de modifications importantes,

4- tout intérimaire après une absence pour cause de maladie professionnelle, après un congé maternité, après un AT avec arrêt d'au moins 8 jours, après une absence d'au moins 21 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel.



REGISTRE DE DIFFUSION

Accueil des salariés intérimaires

L'engagement Qualité et Sécurité du salarié intérimaire :

Madame, Monsieur, vous allez travailler au sein d'une entreprise dont l'activité est exigeante.

Nous vous avons choisi pour votre compétence et votre professionnalisme à occuper ce nouveau poste.

Les différents risques inhérents à votre mission vous sont exposés au travers de la fiche métier correspondante et de tous documents complémentaires fournis par le client.

Nous attendons de vous un comportement exemplaire :

- Être attentif à toutes les informations et formations nécessaires à la réalisation de la mission qui vous est confiée, dans les meilleures conditions de sécurité,
- Rigueur, respect des horaires de travail,
- Respect des personnes et des biens,
- Respect des règles de travail et de sécurité en vigueur lié à mon activité
- Port obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI) mis à votre disposition
- Interdiction de fumer en dehors des zones prévues à cet effet
- Interdiction de consommer alcools drogues, et autres usages de médicaments
- Interdiction d'utiliser téléphone portable et baladeur pendant les heures de travail pour les postes ne relevant pas du domaine du transport.
- Activité « transport/prêt de véhicule par l'entreprise utilisatrice » : Respect des règles du code de la route, notamment en ce qui concerne l'utilisation du téléphone portable, temps de travail, coupures réglementaires, etc....
- Le jour de mon inscription, je déclare être en possession de points sur mon permis de conduire et avoir été à l'origine de accident(s) impliquant ma responsabilité sur la dernière période de 5 ans
- Je m'engage à vous tenir informé de l'évolution de mon quota de points et du retrait temporaire ou permanent de mon permis de conduire.
- Je m'engage à signaler, à l'agence qui m'emploie, tout évènement susceptible de modifier mes engagements, pris ou toutes modifications des informations données lors de la signature de mon dossier de candidature.
Tout manquement à ces consignes pourra donner lieu à des sanctions.
- Je reconnais avoir été sensibilisé à la sécurité par un test dont la correction et les rappels importants m'ont été faits.
- **Mes contrats de mission me seront adressés par courrier dans les deux jours ouvrables qui suivent le début de la mission.**

Conformément à la législation en vigueur, je dois en retour remettre un exemplaire signé à mon agence dans les plus brefs délais. En cas de non respect de cet engagement, la société les enverra en recommandé avec accusé de réception, et ce à mes frais. Tout manquement de ma part ne pourra en aucun cas entraîner la responsabilité de l'agence.

Pendant votre mission, vous pourrez faire l'objet d'une évaluation Qualité/Sécurité réalisée à votre poste de travail par une personne de votre agence et une personne de l'entreprise où vous êtes en mission.

L'engagement Qualité et Sécurité de votre agence :

Notre volonté est d'agir avec vous pour votre sécurité ; nous nous engageons pour cette raison à vos côtés à :

- Vous assurer une formation sécurité adaptée aux risques du poste et à l'activité de l'entreprise où vous allez être en mission,
- Vous rencontrer sur les postes de travail, effectuer des audits de chantier et vous en donner un retour,
- Intervenir auprès de l'entreprise utilisatrice si vous avez un doute sur vos conditions de travail ou si vous nous faites part de conditions de travail dangereuses ou contraire aux règles de sécurité,
- Vous garantir, en cas d'exposition à un danger grave et imminent constaté, la mise en œuvre de votre droit d'alerte et de retrait sans préjudice financier pour vous.

Ces engagements prennent effet ce jour et resteront valable pour toutes les missions qui pourront vous être confiées par REFLEX RH.

Fait à l'agence de ESCH SUR ALZETTE , le / /

Lu, compris et approuvé

Date :

Nom, Prénom et signature de l'intérimaire

Visa du responsable d'agence